L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 MARS 1863

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres, Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans:
JEUDI MATIN, 19 MARS.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Phinney & Amory, rue Gravier No 61: marchandises diverses, chaussures, chapeaux, &c.

Par E. Roger & Co., à 10 heures et demie, [illegible].

Par R. Scott, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 64—Café, jambons, graisse, vins, farine, tabac, &c.

Par R. B. Sykes, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 61—Beurre, farine, pore, sel, fruits secs, pois, &c.

Par H. H. McLean, à 10 heures et demie, dans la rue des Magasins, No 19, encoignure Commune: [illegible] terre, jambons, épaules, avoine, amidon, champagne et liqueurs.

Par J. P. Boisseau, à onze heures, dans la rue des Magasins, Nos 27 et 29, encoignure Gravier—farine, jambons, mais, bois, [illegible], &c. &c.

Par R. T. Montgomery, à midi, dans la rue du Camp, No 91—Tabac, jambons, épaules, maquereaux, savon, amidon, &c.

La Reconnaissance.

Le *Memphis Appeal* du 12 publie sous ce titre l'article suivant:

Un ami a montré au rédacteur du *Wilmington Journal* une lettre datée de Paris le 25 décembre 1862, et qui lui est parvenue par la voie de Nassau. L'écrivain est évidemment un homme intelligent, et il occupe une position propre à donner de poids à ses opinions. Le sens de ses remarques est que si la Confédération évite des défaites pendant la campagne du printemps, il ne faudra pas de nouvelles victoires pour obtenir des cabinets de Paris, de Londres et de St-Pétersbourg, une reconnaissance de son indépendance, avec des mesures propres à permettre un commerce libre entre les citoyens de la nation nouvellement reconnue et les sujets de ces puissances. En d'autres termes, nous présumons qu'on indique une levée par la force du blocus et une intervention militaire, si cela est nécessaire.

Nous donnons cette opinion pour ce qu'elle vaut. Nous avouons que, bien que peu disposé à attacher beaucoup d'importance aux rapports de reconnaissance ou d'intervention, nous attachons quelque valeur à celle-ci, d'autant plus qu'elle vient directement et non par la voie du Nord, et parce que l'écrivain est en position de connaître le sujet dont il parle. C'est un militaire et probablement avec une dose de la vanité nationale, pardonnable chez les Français, il parle en termes tant soit peu dédaigneux de la conduite des opérations militaires de ce côté de l'océan, regardant les vastes corps d'hommes mis en campagne par chaque parti, et spécialement ceux du Nord, comme d'immenses masses de milices organisées, plutôt que comme des armées régulières. En cela il peut avoir raison jusqu'à un certain point. Les armées sur ce continent sont improvisées, et elles doivent manquer de l'exercice et de l'organisation que des siècles ont donné à l'établissement militaire d'une grande puissance guerrière comme la France.

Lettre de Vicksburg

[*Correspondance spéciale du Memphis Appeal.*]

Vicksburg, 10 mars 1863.

Une autre vive démonstration a été faite hier par une des canonnières de l'ennemi, ce qui a causé une certaine sensation pendant un moment. On remarqua dans l'après-midi une activité considérable parmi les bateaux et un ou deux de leurs petits *tugs* s'engagèrent dans le passage entre le canal et la flotte. A une heure, P M une grande canonnière, paraissant pointe en noir, descendit à l'endroit où le bateau à mortier était à l'ancre, et il y a quelques semaines jouer son artillerie avec l'intention apparente de bombarder la ville. Quelques bombes lancées par cette canonnière attirèrent bientôt dans les rues quantité de soldats et d'habitants désireux de savoir ce que c'était, et, sans aucun doute, les Yankees tirèrent sur la ville.

Le bateau se tenait à une trop grande distance pour faire aucun mal, et probablement il ne voulait faire qu'une épreuve de polygone pour connaître la portée de ses canons. Presque toutes ses bombes tombèrent dans le fleuve et un très petit nombre de boulets atteignit la rive de ce côté. Un de ces boulets tomba dans le voisinage de l'hôtel Prentiss et fut vite ramassé comme curiosité. C'était une solide masse de fer rayée, longue de 20 pouces, qui avait été lancée par un canon Parrott rayé. Elle sera conservée et renvoyée à l'ennemi quand il reviendra. Les canonnières seront obligées de s'approcher beaucoup plus de la ville, si elles veulent la détruire, et, si elles l'approchent, elles seront à la portée de nos batteries et exposées au même danger que nous.

Cette fois, les bateaux de l'ennemi ne pourront pas se cacher derrière le bois comme ils le firent l'année passée; ils seront forcés de combattre à découvert et sur tous les points d'où ils pourraient atteindre la ville ils se trouveront à la portée de nos canons. L'endroit où le bateau était hier est à la portée de presque toutes nos batteries, et si les canonnières viennent plus près elles courront un grand danger d'être entièrement détruites. Nos canons n'ont pas répondu, mais d'après l'expérience du passé, il est très connu qu'ils ont une portée supérieure à celle des canons yankees.

On n'a pu connaître le nom du bateau et c'était selon toute apparence quelque chose de nouveau sur ces eaux. Il n'a pas tiré plus de douze coups. Il est retourné se mettre à l'abri du coude où il s'est amusé pendant la plus grande partie de l'après midi à canonner quelque objet invisible et inconnu.

Un steamer est entré ainsi dans le canal, mais il a fait peu de progrès en naviguant sur ces eaux nouvelles. Ce pouvait être un remorqueur ou un dragueur, mais de mon point d'observation ce paraissait être un transport. Il s'est tenu sous vapeur tout l'après midi et il semblait avoir beaucoup de peine à s'avancer, on le prendrait pour un bateau labourant un banc de sable. L'eau du fleuve monte tant maintenant que bientôt le canal en aura assez pour les petits transports au moins. Le camp fédéral commence à être serré assez joliment par les eaux et ils emporteront et tenir longtemps encore. Le fleuve est à trois pieds de la marque de la plus forte crue de l'année dernière, et il y a toute apparence qu'il l'atteindra.

On prend certains arrangements pour le bénéfice des Yankees [illegible] ils viendront et ces arrangements [illegible] beaucoup; mais malheureusement [illegible] pour eux, la réception qu'on leur fera ne sera [illegible] de leur goût et ils répugneront à accepter notre hospitalité. S'ils parviennent à passer par le canal, ils pourraient dire adieu pour un temps à Vicksburg et aller faire une tournée à Port Hudson. Mais je crois que les deux points seront attaqués en même temps, si c'est possible. Il y a sans doute, des espions et des traîtres qui tâchent de communiquer avec l'ennemi sur les deux points.

Hier, dans la nuit, vers les deux heures, on a donné une autre alarme à l'occasion du passage d'un bateau descendant le cours du fleuve. Nos canons ouvrirent le feu et le continuèrent assez longtemps que l'objet fût en vue. Mais la vieille histoire des ténèbres qui empêchent nos sentinelles de découvrir le véritable caractère des bateaux qui tentent le passage, a donné lieu de nouveau à beaucoup de spéculations sur le caractère de celui dont il est question. Etait-ce une canonnière ou autre chose? Quand donc nos autorités apprendront-elles la sagesse? Nos canons ont fait une admirable exercice, et quelque soit le bateau qui ait voulu passer, il est certain qu'il a été bien criblé.

CANDIDATURE DANS LE KENTUCKY.— Nous lisons dans l'*Appeal* du 13:

Une dépêche du Nord porte que les démocrates de New York, ont envoyé une invitation aux membres de la Convention démocratique récemment dispersée à Frankfort par le colonel Gilbert, pour les engager à venir tenir leur convention à Tammany Hall, à New York, en les assurant qu'on les protégerait pour qu'ils puissent former une liste de candidatures pour l'Etat. On croit que l'invitation sera acceptée et que la convention aura lieu. Le sénateur Powell sera le candidat pour le poste de gouverneur. Il est probable qu'il y aura trois listes rivales dans le Kentucky. La récente dispersion de la convention de Frankfort a produit une grande agitation des deux cotés, et est l'objet de divers discussions pendant la lutte électorale.

LES 500 BALLES DE COTON— Nous apprenons de source certaine que les 500 balles de coton, dont un journal de la ville a parlé hier, se réduisent à 40 balles et que les goëlettes qui les ont apportées n'ont, en aucune façon, forcé le blocus du lac.

LE COLONEL C. A. FULLER— Nous voyons par un ordre général publié dans l'*Appeal* que le colonel C. A. Fuller, du 1er régiment d'artillerie de siège de la Louisiane, a été nommé inspecteur-général d'artillerie de siège, pour le département du Mississippi et de la Louisiane orientale.

VUE ET CARTE DE VICKSBURG— Nous avons reçu deux exemplaires d'une carte qui donne à peu près une idée exacte et qui comprend entre une vue de la ville de Vicksburg, le plan de la ville et des fortifications avec la contrée adjacente, comprenant le cours du Mississippi, celui de la rivière Yazoo et du canal creusé par les Fédéraux. La position des flottes fédérales au-dessus et au-dessous de la ville à l'époque du passage du bélier *Arkansas* y est indiquée. Cette carte a été dessinée par M. L. A. Wrotnowski, ingénieur civil. Elle se trouve en vente chez Schwartz libraire rue de Chartres.

FROMAGES DE L'OUEST— On verra par un avis inséré plus loin que M. G. W. Porch a reçu 35 meules de fromage de l'Ouest de premier choix.

PRODUITS DE L'OUEST—M. G. W. Porch, 37 rue Tchoupitoulas, a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et varié de produits de l'Ouest (salaisons, chandelles, cheddar, café, &c. Voir l'annonce dans une autre colonne.

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

en fût sorti, de manière à ce que les deux côtés fassent leur [illegible].

La suite de l'[illegible] au vendredi prochain.

COUR PREVOTALE—*Mercredi Matin*—Mary Jane Jackson, alias Brick Toy Mary, était accusée d'avoir faisi le gymnastique [illegible] de la personne d'Elizabeth Williams. C'est une femme dangereuse dans le caractère est connue dans cette ville. [illegible] un ou deux personnes [illegible]. Le juge l'a condamnée à deux mois de prison.

W. H. Porter a dû acquitter une amende de quinze piastres pour avoir tenu des propos séditieux. On l'a entendu parler en termes énergiques de quelque se batailler contre la Confédération.

Un homme qui avait été arrêté pour avoir parlé irrévérencieusement de la cour et des watchmen auxquels, disait-on, il avait donné le nom de voleurs, s'est défendu assez habilement [illegible] respect au juge. Il a [illegible] et le magistrat a dit à l'accusé qui avait fait l'[illegible] qu'il ne serait pas mauvais que vous eussiez un peu de cette philosophie que je crois avoir.

Un jeune homme sur l'habit duquel brillaient des boutons en cuivre et un autre prisonnier—tous deux employés du gouvernement—ont été condamnés à vingt piastres d'amende. Au lieu de payer une course ils avaient assailli et presque étranglé le cabman. Ils ont dû en outre débourser ce que ce dernier réclamait.

J. W. Cosgreve et Fanny Williams ont été condamnés chacun à vingt-cinq piastres d'amende pour avoir battu une femme.

UN OFFICIER ANGLAIS—Un officier de la marine anglaise et deux citoyens ont comparu hier matin devant la Cour, sous prévention d'avoir insulté la sentinelle du quartier-général du général Banks. L'officier était de plus accusé d'avoir résisté au watchman et de s'être battu avec lui.

Il y avait une soirée chez M. Davidson, dans la rue Carondelet; le watchman l'interrompit, parce que le maître de la maison ne s'était point muni de la licence.

Après que la compagnie se fût retirée, cinq ou six de ceux qui avaient assisté à la soirée passèrent près de la sentinelle qui leur ordonna de se disperser, et leur disant qu'il lui avait été enjoint de ne point permettre un pareil rassemblement. Les citoyens répondirent qu'ils se séparaient; l'officier de marine et le soldat se prirent de querelle, le watchman intervint et arrêta l'officier; celui-ci offrit une vive résistance, mais se vit obligé de céder à la force et fut emmené au poste.

Il portait, ce matin, les marques des coups qu'il avait reçus. Le juge l'a condamné à $50 d'amende et a exigé $25 de Sadler qui l'avait aidé. M. Davidson a été condamné à $5.

VOL.—Un individu s'est introduit, mardi soir, dans le bureau du juge Dronet, dans le Troisième District, et a enlevé des papiers de valeur et cent cinquante piastres en argent.

COUPS DE PISTOLET.—Andy Murphy et G. C. Wolpe ont échangé des coups de pistolet et de bouteilles, mercredi soir, dans la rue Tchoupitoulas. Andy a fait feu trois fois sur son adversaire qui lui a lancé des bouteilles à la tête. Andy a été atteint au visage. Andy a été conduit, ce matin, devant le Prévôt, mais il a été relaché, le plaignant ne s'étant pas présenté en cour.

COUR PROVISOIRE DES ETATS-UNIS—Andry contre Burbank Bro, procès pour deux billets de $5,000 chacun. M. Hunt a demandé un décret en faveur du demandeur. M Morgan a répondu que l'ordre du général Banks au sujet des hypothèques, &c, exempte les planteurs, et a désiré que les propriétés de son client dans cette ville soient protégées, les billets étant déjà garantis par hypothèque sur la plantation que les deux frères ont achetée.

Le juge a repoussé l'objection et donné gain de cause au demandeur.

Fay contre Jewett—M. Hornor s'est opposé à ce que le coton qu'il a été convenu de vendre fût transporté dans une piquerie. Les défendeurs croient que l'ordre de la Cour veut que le coton soit vendu de suite, tel qu'il est, sans qu'on fasse de frais.

M. Field a offert, au nom de Louisa Adams, un cautionnement de $10,000 à $20,000. Le tribunal ne s'est pas encore prononcé là-dessus.

CONTREBANDE—Les officiers Lopez, Noester et Davis, du Troisième District, se sont emparés, hier, à Milneburg, de marchandises, d'un bateau et des voiles. On était sur le point de leur faire franchir les lignes.

La cargaison se composait de marchandises sèches, on l'évalue à six cents piastres. Les officiers n'ont pas découvert ceux qui se disposaient à tenter le voyage. Les articles et l'embarcation ont été envoyés au colonel Dwight, maréchal Prévôt.

VOL—Cinq voleurs se sont introduits, mardi matin, entre une et deux heures, chez Mme Rostin, dans le Troisième District, mais ils ont été battre en retraite sans rien emporter.

BARKER CONTRE GUMPF.—Nous avons publié récemment un affidavit dans lequel M. Jacob Barker accusait H Gumpf d'avoir obtenu de lui trois cent trente huit piastres en prétendant qu'il venait d'hériter d'une forte somme et en montrant des lettres pour le prouver. Ces lettres disaient que l'argent était déposé chez certains banquiers de New York. Le vénérable banquier accueillit ou outre le jeune homme, dont il avait fait son commis, de s'être rendu coupable de faux.

Gumpf a comparu hier devant le Prévôt, mais M. Barker n'a pas pu établir ce qu'il avançait. Il en est résulté un acquittement.

MORTALITÉ—Le bureau de santé annonce, dans son rapport officiel publié hier matin qu'il y a eu quatre-vingt-treize décès dans les limites de la Nlle-Orléans, dans la semaine expirée dimanche dernier, 15 du courant.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont les affections pulmonaires et la diarrhée chronique.

Lieux de naissance—France, 2; Allemagne, 6; Irlande, 8; Suisse, 1; Etats Unis, 73; Indes Occidentales, 3.

Il est mort 15 nègres et 5 mulatres.

DEUXIEME EDITION.

NOUVELLES DU SUD.

(Extraites du *Jackson Appeal* du 12.)

CONGRÈS CONFÉDÉRÉ.

Résolutions de M Conrad en faveur de la paix.

Nous avons reçu le *Jackson Appeal* du 12 et du 13 mars. Les dépêches du 13 ayant été déjà publiées, nous donnons ce soir les dépêches contenues dans le numéro du 12 et les principales nouvelles. Nous en publierons le complément dans notre édition du matin.

NOUVELLES DU NORD.

AUTRE RUMEUR DU KENTUCKY.

Panola, 11 mars—Une personne nous envoie les nouvelles suivantes, copiées dans un journal du Nord, sans en donner la date.

Les généraux Longstreet et Humphrey Marshall marchent dans le Kentucky. Il y a une grande agitation et les unionistes se sauvent devant eux dans l'Ohio. La force d'invasion est, dit-on, de 35,000 hommes.

(Ce qui précède est probablement basé sur le dernier rapport d'un mouvement dans le Kentucky.—*Editeur de l'Appeal*)

On annonce que Sigel, avec 20,000 hommes de l'armée du Potomac, a passé le Cumberland.

Un régiment nègre a débarqué à Memphis, venant d'en-dessous, ce qui a causé une grande agitation.

Des avis de St Louis du 3 portent que le fleuve a monté de 16 pouces en 48 heures. L'Illinois montait lentement et débordait. Le Lasalle baissait. Le bas Ohio montait ainsi que ses tributaires.

On croit au Nord que George N. Sanders a emporté en Europe trois millions de valeurs pour acheter des navires blindés.

Parlant du bill de conscription, le *St Louis Republican* dit que bien qu'il y ait des objections à faire à la mesure, et qu'on puisse honnêtement différer d'opinion sur l'opportunité de remplir les armées par un tirage général opéré par le gouvernement général au lieu de l'être par les Etats, c'est le devoir des adversaires de la mesure de ne pas porter leur opposition jusqu'à la répudiation, la désobéissance ou l'infraction à ses dispositions.

Le *Rochester Union*, journal démocrate, conservateur, dit: Ce bill, si nous comprenons bien ses dispositions, est destiné à détruire l'intermédiaire des gouvernements d'Etat, et à rendre le gouvernement fédéral aussi absolu que celui de Napoléon. Nous ne voyons pas en quoi le système qu'il doit inaugurer diffère d'une révolution.

Congrès des Etats Confédérés.

Richmond, 10 février—Le sénat a adopté aujourd'hui un bill qui exige que le port des lettres adressées aux soldats soit acquitté d'avance.

Le bill du sénat a été pris en considération en séance secrète, et le substitut de M. Wigfall au bill de la Chambre a été adopté par un vote de 18 contre 2.

Le bill du du sénat donnant un siège dans la Chambre aux principaux officiers des départements exécutifs a été discuté jusqu'à l'ajournement.

La Chambre a adopté le bill du Sénat au sujet de la saisie des [illegible]. Il y est attaché un amendement qui prie le président de donner aux cultivateurs l'assurance que toutes les [illegible] par seront payées [illegible] des provisions ou du fourrage, il leur sera accordé une indemnité raisonnable, d'après les prix du marché.

M. Barksdale a présenté des résolutions qui déclarent que le peuple des Etats Confédérés est fermement convaincu de la justice de sa cause, qu'il a pleine et entière confiance dans son triomphe, qu'il continuera à faire tous les sacrifices qu'exigeront les conséquences; que néanmoins il est prêt à écouter respectueusement en considération toute proposition qui tendrait à amener un règlement des différends qui existent, tout en conservant, cependant, son caractère national distinctif; que dès qu'un Etat situé sur les bords du Mississippi cessera de prendre part à la guerre qu'il n'a pas été provoquée, le peuple du Sud lui ouvrira la libre navigation du fleuve.—La résolution a été renvoyée au comité des affaires étrangères.

M. Smith, de la Caroline du Nord, présente des résolutions sur le même sujet, puis la Chambre a siégé à huis clos et a pris en considération le bill des taxes.

[illegible]

Nos dernières dépêches.

DU TALLAHATCHIE.

(*Dépêches spéciales au Memphis Appeal.*)

Panola 11 mars—Des déserteurs de l'armée fédérale arrivent à l'instant. Ils disent qu'il y a seize transports et sept canonnières dans le Tallahatchie. Ils appartiennent au dernier bateau de la flotte, qui a été très maltraitée en franchissant la passe et [illegible] de Cold-water par des troncs d'arbres et des chicots.

Ils disent aussi que la force de l'ennemi s'élève à 14,000 hommes.

Surprise de Fédéraux.

Richmond 11 mars. Une dépêche officielle, qu'on vient de recevoir, dit que le brigadier-général Slaughter, un capitaine et trente soldats, de l'armée de Hooker, ont été pris par un détachement d'éclaireurs sous le capitaine Marly, de la cavalerie du général Lee lundi dernier. Ces éclaireurs entrèrent à Fairfax Court-House et surprirent les fédéraux dans leurs lits.

Incendie destructeur à Richmond.

Un incendie qui a éclaté ce matin à l'angle des rues Canal et Septième a détruit l'entrepôt de Brown, contenant sept à huit cents boucauts de tabac évalués, suivant les prix actuels, à 500,000 dollars. Le feu a détruit aussi 3,000 boisseaux de maïs, appartenant au gouvernement. Le bâtiment appartenait à l'Etat.

De Charleston.

Charleston, 11 mars—Tout est tranquille. La ville est pleine de rumeurs sur une attaque imminente, mais il n'y a rien d'authentique.

Congrès Confédéré.

Richmond, 11 mars—Au Sénat le bill pour accorder aux officiers d'Etat un siège dans l'enceinte du Congrès, a été indéfiniment ajourné, après une longue discussion.

Le bill du Sénat relatif aux cautionnements de quartier-maîtres et de commissaires, tel qu'il a été amendé et voté, dispense que les cautionnements de tous les quartiers-maîtres &c. pour postes, brigades ou divisions, comme somme pénale, ne seront pas au-dessous de 50,000 et n'excéderont pas $100,000.

M. Wigfall, du comité spécial, a présenté un rapport définissant le privilège des rapporteurs pour la presse dans le Sénat, et se terminant par une résolution qui retire le privilège d'assistance au rapporteur du *Richmond Inquirer*.

M. Brown, du Mississipi, a fait la motion de déposer la résolution sur la table, et pendant la discussion de cette motion, le Sénat s'est retiré en séance secrète.

La Chambre a passé le bill du Sénat pour organiser le corps du génie.

M. Conrad a présenté une résolution, avec un long préambule, passant en revue la conduite de la guerre, les mouvemens de paix au Nord, et les efforts des gouvernemens étrangers pour terminer la guerre, et déclarant que le moment est opportun pour porter des paroles de paix et que le Congrès coopérera cordialement avec l'Exécutif dans toute mesure en harmonie avec l'honneur, la dignité et l'indépendance de ces Etats, et tendant à une prompte restauration de la paix avec tous ou quelqu'un des Etats de l'Union fédérale. Sa résolution a été référée et la Chambre s'est retirée en séance secrète.

MOUVEMEMENS DES FEDERAUX SUR LE TALLAHATCHIE.

Des personnes, qui ont quitté Grenada hier matin, annoncent que les Yankees ont fait leur apparition en force sur le Tallahatchie. Les éclaireurs disent que la flotte se compose de quelques canonnières et d'environ 30 petits transports. Ils estiment le nombre des Fédéraux à 15,800. Il y a probablement exagération.

ATTAQUE D'UNE CANONNIERE FEDERALE.

On nous permet d'extraire ce qui suit d'une lettre particulière du capitaine G. H. Brangha, et qui donne des détails sur l'échec d'une canonnière fédérale, le *Gray Cloud*, à la Butte à la Rose:

Depuis ma dernière lettre nous avons été envoyés ici sur la Grande Rivière, à l'endroit où l'Atchafalaya y verse ses eaux bourbeuses: Les yankees ayant possession de la baie de Berwick, ce point est le seul obstacle à la marche de leurs canonnières vers le Mississippi par le confluent de la rivière Rouge, d'où elles pourraient avancer sur Port Hudson....

Avant hier (17 février) nos signaux ont annoncé l'arrivée de l'ennemi venant d'en bas. Un roulement amena les troupes des deux côtés de la rivière. J'amenai mon détachement sur la rive à deux milles du camp et le distribuai dans les positions choisies. Au bout d'une demi heure nous entendîmes la canonnière.

Je la laissai arriver en face du centre de ma ligne (j'avais environ 100 hommes déployés à dix pas de distance les uns des autres) je donnai le commandement de: "joue," "feu," et les carabines partirent. Avant que nous n'eussions eu le temps de recharger, le steamer retraitait déjà.

Le bateau avait évidemment été envoyé en éclaireur, car, lorsqu'il a été aperçu, les hommes étaient disséminés çà et là à bord et ne pensaient évidemment pas qu'ils fussent exposés au moindre danger. Nous avons tué et blessé environ quarante d'entre eux. Le colonel Bosworth, qui commandait le poste, a publié un ordre du jour pour me féliciter ainsi que mes hommes du succès que nous avions remporté.

TROUBLES A LOUISVILLE—Une personne qui était à Louisville au moment du départ de dix à quinze mille yankees pour Vicksburg, informe le rédacteur du *Knoxville Register* qu'ils avaient avec eux 200 esclaves enlevés dans le Kentucky et qu'ils se proposaient d'emmener avec eux; que le peuple s'est soulevé et a appréhendé presque tous les nègres à la suite d'une collision avec les soldats. Plusieurs têtes et plusieurs côtes ont été brisées à coups de bâtons et de pierres, mais on ne s'est pas servi d'armes à feu. Beaucoup d'unionistes sont devenus de violents sécessionistes, et le parti unioniste aura bientôt cessé d'exister dans l'Etat.

Appeal du 12.

L'Indianola a-t-il été détruit?

Nous lisons dans le *Mississippian* du 11:

Le lieutenant Frith, qui a fait sauter l'*Indianola*, a donné les détails de cette opération à l'éditeur du *Natchez Courier*. Il dit que dans la nuit de mercredi, une canonnière fédérale qu'on croit être le *Tuscumbia* (ce qui n'était qu'un épouvantail d'après ce qui fut connu plus tard, et ce qui, pour le dire en passant, était représenté comme un très formidable bateau blindé) fit son apparition à deux milles de l'endroit où se trouvait l'*Indianola*. Le lieutenant Frith nous informe qu'il avait deux canons Dahlgreen de 11 pouces et deux de 9, et aussi deux obusiers—pièces de campagne—à bord du vaisseau coulé, comme batterie, et seulement cinq hommes avec lui pour faire la manœuvre.

Dans la nuit de jeudi, à 11 heures, après avoir jeté par dessus bord trois des pièces et pendant qu'il faisait ses préparatifs pour faire éclater les pièces de 11 pouces, il prit les dernières mesures pour opérer la destruction finale de l'*Indianola*. Après l'explosion, le lieut. Frith se convainquit que la destruction était totale. Il est rapporté aussi qu'il n'y avait pas de discipline sur l'*Indianola* après la prise du navire; qu'il fut littéralement pillé par ceux qui étaient à bord, dans le but de conserver des souvenirs de la victoire.

Le même journal dit dans son numéro du lendemain:

Nous avons des nouvelles de Vicksburg qui contredisent les détails donnés par le lieutenant Frith au *Natchez Courier*. Elles disent au contraire que l'*Indianola* a été relevé et sera bientôt en état de combattre. On croit que son magasin n'a pas été endommagé par l'immersion. Dans l'effort fait pour le détruire, un des cinq canons a été abimé; il avait été placé gueule contre gueule avec un autre canon lorsqu'ils éclatèrent tous deux.

ARRIVEE DU STEAMER McCLELLAN.

Le steamer *McClellan*, commandant Gray, parti de New-York le 5, et de Key West le 14, est arrivé la nuit dernière à la pointe où il est resté à l'ancre jusqu'à ce matin. Il apporte 55 sacs de malles arriérées.

Nous apprenons par l'arrivée du *McClellan* que le *Star of the West* est parti le 8 avec les malles. Il a touché à Key West et en est reparti le 14 via Pensacole pour la Nouvelle-Orléans.

Passagers du *McClellan*: colonel Shipley, Mme Shipley, Mme Annas et un enfant, Mme Swift, M. Seaman, Mme Pother Van Petten, M. Wilson, lieutenant Shunk, lieutenant Voss, Lansing, lieutenant Avery, Hall, chapelain Bray.

L'AFFAIRE DE PORT HUDSON—Les renseignements sur l'affaire de Port Hudson continuent à être fort obscurs et fort contradictoires. Le *True Delta* annonce, sur dire de quelques officiers du steamer *Mississippi*, que pendant le combat le steamer confédéré *Webb*, est venu engager le *Monongahela*, et qu'une seule bordée de celui ci l'a fait sauter. Il est étrange qu'aucun des rapports reçus précédemment n'ait fait la moindre allusion à cette circonstance.

L'émeute de Détroit.

La dépêche suivante, datée de Détroit le 7 mars, donne la suite des événements qui se sont passés à Détroit.

Les troupes ont réussi, hier soir, à disperser les émeutiers, et tout est tranquille ce matin. Le nègre qui a commis un outrage sur une jeune fille blanche est toujours prisonnier. On a détruit 20 à 30 maisons de nègres. Plusieurs personnes ont été tuées et un grand nombre blessées. La plus grande agitation a régné aujourd'hui dans la ville; des bandes d'émeutiers ont parcouru les rues [illegible] un [illegible] par un grand déploiement de force. Le nègre Falkner a été envoyé, sur un train spécial, à la prison d'Etat à Jackson, avant le point du jour et on n'a pas tenté de le lyncher.

On a reçu ici la nouvelle que les nègres du Canada se lèvent et s'arment pour envahir la ville, afin de protéger leurs frères, mais on ne les a pas encore vus.

[illegible]

tâchées après examen. Trente deux maisons ont été détruites et 200 individus sont sans asile. La ville est virtuellement sous la loi martiale. Des patrouilles de soldats parcourent les rues et toutes les précautions ont été prises pour prévenir un nouveau soulèvement qu'on redoute. Les citoyens sont ouvertement armés de pistolets, de poignards et de couteaux.

Secours donnés par les Anglais aux Confédérés.

Un anonyme a adressé, par la voie du *London Daily News*, à l'honorable vicomte Palmerston, le relevé suivant des secours que le commerce maritime anglais a donnés aux Etats Confédérés:

My Lord, la neutralité du gouvernement de Sa Majesté, dans la guerre que se font aujourd'hui les Etats-Unis et la Confédération des propriétaires d'esclaves est-elle une réalité ou une simple parole. Dans le premier cas, elle devrait être honnêtement observée. Jusqu'à quel point la neutralité a-t-elle été respectée, c'est ce que les faits décideront. Dans la majorité des affaires criminelles, les preuves de la culpabilité dépendent principalement de témoignages directs. S'il y en a qui soient raisonnablement concluants, cela suffit pour établir la culpabilité. Qu'on applique cette loi au cas actuel et le verdict ne sera pas douteux.

Nombre de navires chargés de munitions et de matériel de guerre partent constamment des principaux ports du Royaume Uni, et notoirement de Londres, Liverpool, Bristol, Hull, Glascow et Belfast. Ils sont expédiés pour des ports neutres; mais on apprend ensuite que beaucoup d'entre eux ou ont été pris par les croiseurs fédéraux quand ils essayaient de passer à travers le blocus du Sud, ou qu'ils ont réussi à franchir ce blocus sans avoir été arrêtés. Voici quelques cas arrivés pendant l'année 1862, tous concernant le port de Londres.

Le 29 janvier, le steamer *Economist*, capt. Burdge, fut expédié pour Melbourne. Les agens et armateurs de ce steamer sont tous fort connus. Sans compter un assortiment d'articles convenables seulement à une armée en campagne, l'*Economist* put 330 pistolets, 690 caisses de cartouches, 1 million de capsules, 2,980 fusils, 12,440 carabines, 39,000 livres de poudre à canon. Il franchit le blocus et renouvela cette opération plusieurs fois depuis. Il s'appelle maintenant le *Bonita*.

Le 8 de février, partit pour Nassau le steamer *Southwick*, capitaine Stark; agens et armateurs tous très connus. Après avoir pris un assortiment d'articles indispensables à une armée en activité de service, ce qui est commun à tous les navires de la catégorie de ceux dont nous parlons, il reçut à bord deux caisses de sabres, six canons, 680 fusils, 2800 bombes et 60 caisses des mêmes articles, 19,940 carabines, 9,000,000 de capsules, et 104,600 livres de poudre à canon. Il relâcha à Greenhithe et là il prit à bord sa poudre et ses fusils

Le 22 mai, le steamer *Merrimac*, de 537 tonneaux, capitaine Hampey, appartenant à des armateurs haut placés dans le commerce, partit avec 280 carabines, 710 caisses et 33 boîtes de bombes, un colis de fusées à percussion, trois pièces de canon de 170, quatre canons de 18 et une pièce rayée de 18. On dit que ce steamer reçut à Greenhithe une grande quantité de poudre à canon.

Le 28 juillet partit pour Demerara le steamer *Agrippina* de 275 tonneaux; McQueen, patron; armateurs, Baldwin & Campbell. Le steamer emporta 160 pistolets, une caisse de coutelas, 26 pièces d'artillerie avec leurs affûts, 120 carabines avec leurs bayonnettes, 128 caisses des mêmes articles, 20,000 cartouches, 20,000 capsules et 10,000 livres de poudre à canon. Il partit directement pour Terceira et là fit passer son chargement sur le "290" ou l'*Alabama*.

Le 6 août, le *Harriet Pinckney*, de 511 tonneaux, commandant Haikin, appartenant à une troupe très connue d'armateurs, fut expédié pour Nassau. Ce steamer avait à bord 16 canons avec leurs tourillons et affûts, et 2 obusiers, 260 bombes, 400 sabres, 20 carabines, 540 mousquets, 13,300 [illegible] rayés, 2,800,000 capsules et 1,360,000 cartouches.

Le 9 novembre, le steamer *Gladiator*, Ware patron, partit pour Ténériffe, Nassau et Honduras. Sa cargaison expédiée par MM. Spayer & Haywood, consistait en cinq caisses de mitrailles, une boîte de pistolets, un tonneau de balles de plomb, 50 sabres, 17,320 mousquets, 1000 boîtes et 122,000 cartouches, 4,650,000 capsules et 144,300 livres de poudre à canon. Ce navire réussit à passer à travers le blocus.

Le 11 novembre, le steamer *Justitia*, de 615 tonneaux, capitaine Barrouhs, armateurs Richardson, Rose & Co, partit pour Demerara, avec une cargaison de munitions de guerre consistant en 10 caisses de bombes, 400 barils de salpêtre, 20,000 bandages de fer, 1,000,000 de cartouches et 179,200 livres de poudre à canon. Le *Justitia* réussit également à forcer le blocus.

Le 8 décembre, le steamer *Princess Royal* de 494 tonneaux, Lawson, patron, partit pour Halifax et l'Ile de Vancouver. Il était chargé principalement de fer et d'acier, de machines pour six navires à hélice et de linge fait pour les soldats. Il emportait environ 60,000 livres de poudre à canon.

Le 3 janvier le *Miriam*, un nouveau et rapide vapeur, partit de Londres avec une lourde cargaison d'articles de guerre, consistant en 25,000 fusils, 60 tonneaux de poudre à canon, 3,012,000 de cartouches et 3,000,009 de capsules. Ce navire n'était pas encore expédié, il y a quelques jours. On suppose qu'il appartient aux Confédérés.

Le même jour le *Peterhof*, autre steamer partit aussi de Londres, avec une cargaison d'articles de guerre, et son expédition à la douane n'avait pas encore eu lieu, il y a quelques jours. La douane abonde en listes semblables à celles qui viennent d'être énumérées. Assurément l'envoi à des ports neutres d'une si vaste quantité de matériel de guerre et de munitions de guerre est une circonstance [illegible] suspecte en soi pour justifier [illegible] des autorités compétentes pour [illegible] violations de la loi.

L'honorable [illegible] représentant le Sunderland et [illegible] sont souvent élevées à la Chambre [illegible] la rébellion des esclavagistes [illegible] d'affirmer qu'il ignore la nature des [illegible] ou son nom figure avec un éclat [illegible]? Niera-t-il que ses bureaux dans la Cité de Londres soient le rendez-vous ordinaire de pilotes et d'Américains de Charleston, et d'autres parties du Sud qui demandent de l'emploi dans ce commerce de contrebande? Le gouvernement se doit à lui même comme au gouvernement allié, le gouvernement fédéral de poursuivre et punir ceux qui violent soit la proclamation de la reine, soit l'acte sur les enrôlements étrangers, soit les règlements de la Douane.

Il est vraiment incroyable qu'il ignore seul des faits aussi notoires et dont la preuve est aussi accessible à ses agens qu'aux simples spectateurs. Il faut signaler une circonstance, c'est que ces parties embarquent des marchandises de guerre, ostensiblement pour des ports neutres, mais en sachant très bien qu'elles ont une autre destination et une destination qu'il ne leur est pas possible d'atteindre légalement; en un mot elles savent très bien que ces articles de guerre sont expédiés pour des ports bloqués.

Je m'arrête ici et je prie Sa Seigneurie de me croire. ANONYMUS.

New Inn, W. C., 14 février.

Serment des sénateurs des E.-U.

Discussion.—*Séance du 6 mars.*

M. Saulsbury, du Delaware, soutient que le serment ne peut pas s'appliquer aux sénateurs, attendu qu'ils sont déjà entrés dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs devoirs. Il est donc impossible d'administrer le serment à ce corps, puisqu'il est trop tard, et la règle ne peut s'appliquer à lui.

M. Bayard, du Delaware, dit qu'il s'agit de questions fort graves; le pouvoir constitutionnel a-t-il le droit de s'ingérer dans les qualifications de l'une ou de l'autre branche du Congrès?

M. Davis, du Kentucky, regarde la loi comme inconstitutionnelle. Elle impose simplement un serment d'épreuve. Il peut servir à un parti aujourd'hui; dans quelques années il pourra servir à un autre. C'est, selon lui, un mauvais précédent.

M. Harris, de New York, trouve le débat inutile.

M. Trumbull, de l'Illinois, remarque que si le Sénat voulait rappeler une loi du Congrès, il vaudrait mieux décider la question immédiatement.

M. Sumner, du Massachusetts, répète que la question est de savoir s'ils obéiront oui ou non à un statut du Congrès. Entrer en séance exécutive avant de prêter serment, c'est transgresser une loi du Congrès.

Le Sénat entre entre en session exécutive.

Après l'ouverture des portes, M. Davis reprend son discours et demande si le Sénat expulserait un de ses membres dans le cas où il refuserait de prêter serment? Par quelle autorité, le sénateur du Massachusetts, prescrit il la condition de l'admission d'un sénateur quand il possède toutes les qualifications légales?

M. Sumner réplique en disant qu'il soutient la loi. Le statut dit que dorénavant toute personne élue ou nommée à quelque office que ce soit, honorifique ou salarié, civil, militaire ou naval, excepté le président des Etats Unis, avant d'entrer en fonctions et de toucher aucune rémunération conservera audit serment et le serment ainsi prêté sera conservé dans les archives du Congrès ou du département auquel il appartient. Ce n'est pas là un serment inconstitutionnel, comme le dit le sénateur du Kentucky, et il n'impose aucune condition nouvelle. Le serment, maintenant administré, n'était pas formulé dans le texte de la Constitution. Il a été trouvé dans un acte supplémentaire. On y fit la même objection quand il fut proposé. Mais il est conforme à l'esprit, à l'objet et au caractère du serment prescrit par la Constitution. Quant à lui, il désire le prêter pour se conformer au statut.

M. Davis répond que si c'est le même serment que celui de la Constitution, pourquoi serait-il administré de nouveau? Le Congrès a-t-il ce pouvoir?

M. Saulsbury nie que ce soit une loi.

M. Trumbull remarque que tous les juges prêtent un serment additionnel à celui de la Constitution. Le Sénateur du Kentucky, comme membre de la Législature du Kentucky n'a-t-il pu le faire?

M. Davis répond que la Constitution du Kentucky le requiert.

Sur la remarque de M. Trumbull que c'est le devoir du Président d'administrer le serment à ceux qui veulent le prendre; M. Foot, président *pro. tempore*, annonce qu'il veut le prendre et invite M. Foster à l'administrer.

Le serment est ainsi conçu:

"Je jure solennellement que je n'ai jamais porté volontairement les armes contre les Etats-Unis depuis que j'en suis citoyen; que je n'ai volontairement donné ni aide, ni soutien, ni conseil, ni encouragement aux personnes engagées dans des hostilités [illegible] [illegible]

de l'intérieur ou de l'étranger; que je leur serai sincèrement fidèle; que je prends cette obligation librement, sans aucune restriction mentale ou intention évasive, et que je remplirai avec loyauté les devoirs de la charge où je vais entrer; ainsi que Dieu me soit en aide.

On procède à l'appel des sénateurs élus ou réélus depuis l'adoption de la loi, c'est-à-dire depuis le 2 juillet dernier.

Le serment est administré aux sénateurs dont les noms suivent:

MM. Bowden, Buckalew, Morgan, Sprague, Wright, Morrill, Wade, Sumner, Dixon, Hicks, Chandler.

M. Johnson, du Maryland, explique une suivant son interprétation de la Constitution, un sénateur n'était pas un officier civil et ne ressortait pas par conséquent du statut et en outre que l'acte était rétrospectif dans son opération. Il n'élevait pas cependant, la moindre objection contre la prestation du serment. En conséquence, il consent à le prêter.

H. Hendricks, [de l'Ind.] adopte l'explication de M. Johnson et prête serment comme lui.

MM. Doolittle et Bayard réélus, étaient absents et MM. Ramsay et Conness élus depuis le passage de la loi n'étaient pas encore arrivés à Washington.

Le sénat s'est ajourné.

MEETING A TRENTON.—Pendant que les républicains noirs font des meetings à New York pour approuver les mesures du Congrès, les démocrates en font d'autres pour les blâmer. Il y a eu le 3 un mass meeting à Trenton dans le New Jersey, on a tiré le canon, prononcé des discours, et voté des résolutions en réjouissance de l'expiration du dernier Congrès. Les résolutions sont ainsi:

Résolu que la volonté du peuple est le pouvoir suprême du gouvernement, et afin que cette volonté soit connue en ce qui concerne la condition désastreuse de nos affaires nationales, nous croyons nécessaire et utile qu'une convention générale de délégués du peuple des Etats adhérant à l'Union soit tenue prochainement, afin d'aviser aux moyens possibles et honorables de rendre la paix et l'harmonie au pays, et nous nous engageons au nom de la démocratie du New Jersey à répondre promptement à l'appel d'une telle convention et à nous soumettre cordialement à tout ce qu'elle pourra décider.

Résolu que nous sommes en faveur d'employer tous les moyens constitutionnels de restaurer l'Union telle qu'elle était et de maintenir la Constitution telle qu'elle est, et qu'à cette fin nous offrons au gouvernement l'aide de la démocratie du New Jersey; mais que nous sommes complètement opposés à la poursuite de la guerre sur toute autre base.

Le 38e Congrès.

Sénat 6 mars 1863.

Les comités en exercice ont été annoncés par le président *pro tempore*, M. Foot. Une résolution est présentée pour l'impression de 10,000 exemplaires de la partie mécanique du bureau des Patentes et de 4000 exemplaires des actes et résolutions de la dernière session du Congrès. On met en discussion une règle additionnelle du Sénat. Elle requiert que le serment de loyauté passé par le Congrès en juillet dernier soit prêté par les membres du Sénat et de la Chambre des Représentants. Une longue discussion a eu lieu sur la proposition de mettre la règle en vigueur; mais sans s'y astreindre le Sénat s'est constitué en séance exécutive. Pendant la journée divers messages du Président ont été reçus, vers la fin de la séance, on a repris la discussion sur la proposition d'administrer le serment de loyauté aux nouveaux sénateurs après quoi M Foot jure et tous les nouveaux sénateurs font comme lui. Le Sénat s'est ajourné sans avoir expédié d'autres affaires.

(Corresp. du *N. Y. Herald.*)

MEXIQUE.

Le *Herald* du 8 mars contient ce qui suit:

Nous publions aujourd'hui d'importantes nouvelles du Mexique. Ce qui offre le plus d'intérêt c'est la proclamation du général Forey au peuple mexicain, dans laquelle il annonce l'intention de marcher immédiatement sur la ville de Montezumas. Bien que le général français se serve de paroles bienveillantes envers les habitants du pays envahi, nous ne doutons pas qu'il s'ouvre un chemin par la force vers la capitale si longtemps convoitée. Les rapports des mouvements sont si incertains que nous ignorons encore le projet d'emporter d'assaut les hauteurs de Puebla ou de tourner cette position formidable. Comme le jour pour la mise en marche des Français était fixé au 21 ou au 22 du mois dernier, il est évident qu'à moins de quelque obstacle sérieux, le coup de grâce a déjà été porté.

L'intervention française.

(Extrait de la *France* du 13 février)

La dépêche que M. Drouyn de L'Huys a adressée le 9 janvier à M. Mercier, le ministre français à Washington, n'est partie que par le paquebot qui a quitté Liverpool le 17 de ce mois. M. Mercier n'a donc pas été à même de la communiquer au gouvernement fédéral avant la fin de janvier. On espère, cependant, que dans le cours de cette semaine, par l'un ou l'autre des arrivages attendus de New-York, on recevra le rapport de M. Mercier sur l'impression produite à Washington par les nouvelles ouvertures de la France. Un point essentiel de la correspondance de M. Mercier, c'est qu'il est nécessaire à l'approvisionnement de la culture du coton que les hostilités soient suspendues entre le mois actuel et la fin de mars. Si, dans cet intervalle, dit le représentant de l'Empereur dans une dépêche datée du 18 novembre dernier, la paix n'est pas devenue une probabilité, la culture du coton cessera, et il est impossible de dire si elle sera jamais reprise.

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FÉVAL.

IV

HISTOIRE DE MME LA MARQUISE DE BELCAMP

De cette époque datèrent les premières relations entre M. de Belcamp et Gregory Temple, alors simple détectif au bureau de Scotland Yard. Quelle que soit votre opinion ou la mienne sur le métier de Gregory Temple, il était, lui personnellement, doux, brave, loyal et bon. C'était en outre ce que les Anglais appellent "un vrai gentleman", titre qui ne se traduit pas en notre notre mot gentilhomme, mais qui comporte certaines fiertés et une somme d'honorables délicatesses. Gregory Temple, dans la position affreuse où se trouvait M. de Belcamp, étranger et poursuivi tout au fond de son malheur par des inquiétudes personnelles, lui fut d'un inappréciable secours. Grâce à lui, le marquis put à tout le moins séparer son honneur de la honte de sa femme et garder sa position intacte.

Gregory Temple fit en outre tous ses efforts pour retrouver le fils de M. le marquis. Il ne put réussir. La fin du dernier siècle fut l'époque de la grande association des voleurs de Londres, qui étaient littéralement les maîtres d'un bon tiers de la ville, et qui, protégés par des coutumes barbares, narguaient hardiment l'autorité derrière les murailles de leur citadelle féodale. La marquise était au fin fond de ces ténèbres; elle avait, bien entendu, changé de nom. Il n'est pas besoin d'aller en Angleterre pour voir des chutes analogues, et cette prodigieuse dépravation non-seulement du cœur, mais du goût, qui permet de vivre dans la fange où on a respiré l'air pur des nobles élégances, ne peut même pas être considérée comme une exception. Nous avons tous vu des météores brillants s'éteindre avec volupté dans le ruisseau, qui était pour eux la patrie.

En 1805, une femme du nom d'Hélène Brown, faisant partie de la bande de Jean Diable, qui était alors Thomas Paddock, fut saisie et condamnée à la déportation perpétuelle. Gregory Temple était intendant; il ne fut pas étranger à ce fait que la justice se contenta de ce nom d'Hélène Brown; la lieutenante de Thomas Paddock l'avait du reste rendu illustre dans Inner-Temple et dans Saint Gilles; ce nom brillait comme celui de Jack Sheppard.

Le jour même de la condamnation, un garçon de onze ou douze ans, joli et modeste comme une fille, vint demander M. le marquis de Belcamp à son hôtel, et lui remit une lettre. La lettre était ainsi conçue:

"Monsieur,

"On garde rancune souvent à ceux qu'on a offensés; moi, je n'ai qu'un remords en ce monde, c'est de vous avoir fait du mal. Vous êtes un noble cœur, et vous eussiez mérité une bonne femme, s'il en est ici-bas. Je ne vous demande point un pardon que vous ne pouvez pas m'accorder en conscience, et dont je ne saurais que faire dans la passe où je suis; mais je vous envoie Henri, notre fils, que j'ai gardé digne de vous. C'est le petit coin de mon âme par où entreront en moi quelque jour le repentir et la miséricorde de Dieu. Pour lui, j'ai respecté votre nom que j'aurais pu trainer derrière moi dans la honte. L'enfant est par, élevez-le bien, et ne lui apprenez jamais à mépriser sa mère.

"HELENE BROWN."

Cet homme, bon jusqu'à la faiblesse, comme il était brave et fort jusqu'à l'héroïsme, eut les larmes aux yeux en lisant cette étrange épître. Hélène avait tort quand elle disait que celui-là ne pouvait pas pardonner. Nul ne sait jusqu'où de telles cœurs peuvent descendre—ou monter—sur la pente des miséricordieuses folies!

M. de Belcamp ouvrit ses bras à l'enfant et le tint serré contre son sein pendant plusieurs minutes. L'enfant ne manifesta pas d'autre sentiment que la surprise; soit par suite d'une défiance assurément fort extraordinaire, soit par tout autre motif, Hélène lui avait dit seulement qu'elle l'envoyait chez un protecteur. Ce fut le marquis lui-même qui lui dit: Je suis ton père.

L'enfant montra alors du respect et de la tendresse.

Il ressemblait à Hélène par les cheveux, par les yeux et surtout par la voix: on aurait cru entendre la parole si vibrante et si douce d'Hélène; mais c'était un Belcamp par la coupe du visage et par le dessin aquilin de tous les traits.

La première fois que le marquis l'appela Henri, il ne répondit point, et le marquis lui demanda:

—Mon fils, portes-vous donc un autre nom?

L'enfant hésita, rougit et dit enfin:

—Non, milord, on m'appelait Henri.

—Henri Brown?

—Henri Brown, oui, milord.

—Qui est ce jeune garçon nommé Tom Brown dont on parle à côté de votre mère? demanda encore M. de Belcamp.

—Milord, je ne connais pas le procès de ma mère, répliqua l'enfant avec simplicité.

Le marquis, [illegible] de s'informer, apprit que Henri avait été élevé dans une école de Southwark, où sa mère venait le voir, et d'où il ne sortait jamais qu'une fois par semaine. Le maître d'école de Southwark confirma pleinement les témoignages de l'enfant. Hélène Brown, du fond de sa chute, avait donc conservé ce qu'il fallait de conscience pour sauvegarder cette jeune âme.

Le malheur rend mystérieux; ceux qui confessent [illegible]

qui veulent sonder la plaie de leur cœur. M. de Belcamp ne fit point part de cet événement aux très rares amis qui passaient encore à de longs intervalles le seuil triste de sa maison. Gregory Temple lui-même ne vit point l'enfant, qui fut placé à l'université d'Edimbourg, dès que ses études se trouvèrent suffisamment avancées. Il n'y eut pas cependant de feinte: à l'université, Henri porta son nom de Belcamp. Son intelligence, précoce et déjà cultivée, se développa rapidement dans cet illustre milieu. Il fut bientôt un des plus remarquables élèves du professeur Dugald Stewart, fils des doctrines de Reid, où Jouffroy. M. Cousin et les éclectiques ont puisé de nombreux principes qu'ils ont un peu gâtés en se les appropriant. En 1810, Henri de Belcamp, âgé de dix-sept ans, soutint sa thèse de licence sur la méthode d'investigation appliquée aux sciences métaphysiques, et obtint un véritable triomphe.

Vers cette époque, le régent de l'université écrivit au marquis qu'une femme, jeune encore et très belle, était venue plusieurs fois demander son fils. Elle se faisait appeler lady Rowley. Le marquis consulta Gregory Temple, son oracle, et celui-ci lui apprit qu'Hélène Brown, évadée et coupable d'innombrables méfaits depuis son évasion, avait porté, à Londres même, ce nom de lady Rowley. A la suite de cette entrevue, le marquis monta en chaise de poste et partit pour Edimbourg.

Pendant le voyage, il avait de tristes pressentiments. Il se reprochait de n'avoir pas gardé près de lui cet enfant qui était son seul avenir. En arrivant, il trouva la ville d'Edimbourg émue par un vol audacieux qui avait été commis chez le lord lieutenant. Lady Rowley avait disparu, et le jeune comte Henri de Belcamp n'était plus à l'université.

A son retour à Londres, une lettre d'Henri attendait le marquis. Il faut se rendre compte de ceci, que le jeune homme était censé ignorer l'infamie de sa mère. Il écrivait au marquis, avouant avec franchise que celui-ci lui avait fourni les moyens de satisfaire l'envie passionnée qu'il avait de visiter le continent. La lettre était datée de Calais.

Depuis cette époque, c'est-à-dire dans un intervalle de sept ans, M. de Belcamp n'avait jamais revu son fils. Celui-ci, pendant les premières années, lui écrivait assez fréquemment; ces lettres étaient, en vérité, des modèles de style filial; elles indiquaient un esprit précis, subtil, ardent à connaître; elles ne demandaient jamais d'argent.

Une seule fois, lorsque son père, parvenant à le saisir au vol pour ainsi dire, lui eut appris dans une lettre qu'en honneur et en conscience, il n'était pas permis de se servir de l'argent fourni par sa mère, il répondit en réclamant une faible somme destinée à solder ses dépenses d'hôtel, à Vienne, où il était.

"J'ai mis dans le tronc des pauvres à la cathédrale", ajoutait-il, "ce qui me restait de l'argent de ma mère. Quant à l'avenir, je suis en ce pays d'Allemagne qui raffole de toutes les philosophies, et j'ai les leçons de mon maître Dugald Stewart.

Certes, une pareille correspondance ne devait pas déplaire au cœur d'un père. On est aussi chevalier par la parole ou par la plume qui, de nos jours et avant que la dernière heure de ce siècle ait sonné, laissera dans la rouille du fourreau l'épée gothique et inutile. Mais en même temps que ces lettres parlaient d'espoir et d'honneur, il y avait des menaces étranges qui planaient autour du marquis de Belcamp et s'acharnaient à troubler sa tranquillité. Il était double, en quelque sorte, ce fier jeune homme qui cherchait au loin les aventures de l'intelligence. Le fils d'Hélène Brown,—Tom Brown, celui là,—non pas le cadet d'Henri, mais son Sosie, car il avait le même âge, et les exploits d'Hélène faisant sa vie aussi notoire que celle d'une actrice ou d'une reine, il était historiquement connu qu'elle n'avait jamais été mère qu'une fois,—le fils d'Hélène Brown, disons-nous, était à Londres suivant avec éclat les traditions de sa mère, déjà célèbre lui-même dans le monde des voleurs, et trompant comme en se jouant les poursuites de Gregory Temple, parvenu au maréchalat de sa carrière depuis que le lord-chef-juge l'avait nommé intendant supérieur. Il y avait déjà des gens qui appelaient déjà ce Tom Brown Jean Diable.

(*A continuer.*)

Décédé hier matin à 2 heures, ALBIN RENE, fils de A. A. Béchet et de dame Pauline Claudel.

Marié le 16 courant, par le juge Sombrorog, M. JULES PRUDENT avec Mlle AGLAE FERRARI, tous deux de France.

ATTENTION.

M. R. T. Montgomery, encanteur, vend, aujourd'hui, jeudi, 19 du courant, à midi, dans la rue du Camp, No. 91, épaules, jambons, bœuf, tabac, amidon, savon, whisky, eau de vie, étoupe, &c.—A onze heures, dans la rue du Camp, No 97, meubles, toilettes, &c. Voir aux annonces.

M. Scott, encanteur, vend, ce matin, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 64, un assortiment choisi de groceries, telles que graisse, café Rio, jambons, harengs, bœuf, &c., sur lesquelles l'attention des acheteurs est appelée.

M. Hector H. McLean vend, à l'encan, ce matin, à 10 heures et demie, dans la rue des Magasins, No 19, encoignure Commune, pour clore des consignations—avoine, sel, pommes de terre, sel, épaules, Champagne, Sillery, ale, &c.

M. J. P. Boisseau vend à l'encan, ce matin, à onze heures, à son magasin d'encan, de la farine, du bacon, du maïs, du son en sacs, des jambons et du riz, &c. Voir l'annonce.

VUE ET CARTE DE VICKSBURG

CONTENANT le plan de la ville et des fortifications, le cours du Mississipi et de la rivière Yazoo, le tracé du canal et la position des flottes à l'époque de la descente du bélier "Arkansas." Cette carte dessinée par M. A. Wrotnowski, ingénieur civil, se trouve en vente chez Schwartz, libraire rue de Chartres et dans les principales librairies de la ville. 19mars—1sem

AVIS.

LE public est prévenu de ne payer aucune dette à C. Gallagher pour le compte de la maison P. et C. Gallagher, attendu que le soussigné est seul autorisé à liquider les affaires de la société. P. GALLAGHER, Rue Poydras, No 82. 19 mars—3f

Sucre jaune en barils.

VINGT-huit barils sucre jaune qualité "fair à fully fair" convenable pour familles et groceries à vendre par le soussigné en lots à la convenance des acheteurs. SIMON QUEYROUSE, Rue St-Louis, Nos. 8 et 10. 19mars—3f

Reçu par le steamer George Cromwell:

35 meules Fromage de l'Ouest, 1er choix.

A VENDRE PAR G. W. PORCH, 37, rue Tchoupitoulas. 19mars—3f

Reçu par les derniers arrivages.

CINQUANTE BOUCAUTS EPAULES FUMÉES, fraiches, 50 BOUCAUTS PLATS COTES, frais, 50 TIERÇONS JAMBONS, frais passés au sucre, JAMBONS NATURELS, 100 caisses CHANDELLES ADAMENTINE, 100 AMIDON, 100 douzaines YEAST POWDER, 10 BARILS CHOUX CROUTE, 25 sacs CAFE RIO, Fruits, vin rouge, balais, thé, papiers, &c. &c. à vendre par G. W. PORCH, 37 Tchoupitoulas. 19mars

UN gentleman voulant prendre quelques leçons de danse, strictement particulières, désire trouver une maîtresse de danse créole ou française. Une rémunération libérale est promise. S'adresser à O. D. K. Bureau de la Poste. 19 mars—5

ON DEMANDE

UNE BONNE CUISINIERE—S'adresser chez Mme Desanche, 110, rue du Canal. 19mars—3f

POUR NEW YORK.

Jour de départ MERCREDI, 25 du courant, à 8 heures A. M.

POUR NEW YORK, DIRECTEMENT.

Le beau steamer neuf GEO. CROMWELL, commandant J. A. Post, portant la malle des Etats Unis, quittera son warf, au pied de la rue St-Joseph, le 25 du courant, à 8 heures A. M. Pour fret ou passage (chambres ou entrepont, magnifiques emménagements), s'adresser à A. MOULTON, Rue Natchez, No 31. 17mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire hanovrien ANTOINETTE, de première classe, capitaine Rossnan, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira très prochainement. Pour la balance du fret et pour le passage, (excellents emménagements, chambres et entrepont) s'adresser à bord, poteau 66, 4me District, ou à MUMMY LULING & CO, 15, rue Carondelet. 19mars

POUR TUXPAM.

Le brick FANNY FOULKES, capt. Foulkes, partira pour le susdit port, samedi, 21 mars. Pour fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 59, Passage de la Bourse.

A VENDRE—Un petit lot de vanille au gré des acheteurs. 19mars

Pour Liverpool et le Havre.

Le beau navire italien CREOLA, partira pour les ports ci-dessus. Pour balance de fret et passage, s'adresser chez PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 62 & 64, Vieille Levée. 17mars

Pour Vera Cruz.

La goëlette CENTRAL AMERICA, capitaine Leffert, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à D. DE GOICOURIA & Co, Rue Poydras, No 82. 5mars

Ligne régulière pour Tampico.

La goëlette fine voilière, chevillée en cuivre, HENRY TRAVERS, capitaine Goodspeed, partira prochainement pour Tampico. Pour fret et passage s'adresser à F. CLAVEL & CO, 77, rue des Magasins. 4 mars

POUR LE HAVRE.

Le brick français "MARIE FELICITÉ," capitaine Lesant, partira sous peu pour le Havre. Pour balance de fret et passage, s'adresser à PIAGGIO & VIOSCA, Jr., 62 et 64, Vieille Levée. 4 mars—1m

POUR BORDEAUX.

Le navire clipper HARRIET, de 1re classe, capt. Mooney, prend un chargement et partira positivement le semaine prochaine. Pour passage seulement, s'adresser à JOSEPH KELLEY, rue Gravier, No 96. 24fevr

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

No 104, rue du Canal.

AVIS est donné qu'une élection de Directeurs aura lieu, au bureau de cette compagnie le LUNDI, 6 avril prochain, de 10 heures A. M. à 1 heure P. M. S. J. KELLY, Agissant Secrétaire.

CHARBON DE BOIS PULVÉRISÉ

REÇU tout récemment, par le brick "Fannie Foulke," de Philadelphie, VINGT BOUCAUTS du CELEBRE CHARBON PULVERISE de Coke, Bonidon & Co. S'adresser à GEO. W. PORCH, 37, Rue Tchoupitoulas.

AVIS.

Est entré chez moi, le 28 février, un petit PONEY GRIS que le propriétaire peut avoir en payant les frais. JAMES CONNOR, rue Franklin, près Gravier. 16 mars—3f

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

1er Mars 1863.

LE prix du COKE est réduit, pour le moment, à [illegible]. R. O. J. TEBAULT, Trésorier.

[illegible]

J. B. CROZAT, [illegible] BUREAU, No 48, RUE ROYALE [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mercredi soir, 18 mars, 5 heures P. M.

SUCRE—Le marché est calme, mais l'approvisionnement étant limité, ôtant tout [illegible] de changement important dans les prix. Les transactions d'aujourd'hui ne sont que de 200 boucauts, en plusieurs lots, à 8 à 11¼c l'ordinaire et 10¼ le fair à fully fair et prime de la nouvelle récolte. Plusieurs détenteurs maintiennent leurs prix dans l'attente de nouvelles favorables du Nord. Quelques acheteurs sont disposés à opérer à ces taux.

MELASSE—Les ventes d'aujourd'hui comprennent 200 barils et 50 demi barils de fermentée choix, nouvelle récolte, à 40c le gallon. Les détenteurs ne semblent pas enclins de vendre. Le stock est faible.

AVOINE—Un lot de 150 sacs, à 13¼c et un petit lot d'avoine pour plant à $1 40 le boisseau.

BACON—Un lot de 10 boucauts d'épaules à 6¼c la livre.

FARINE—Détail, $12 à $12 50 le baril d'extra.

GRAISSE—50 tierçons à 12c la livre.

—Ventes à l'encan aujourd'hui: 4 boucauts bacon breakfast à 6¼, 2 boucauts épaules à 6¼, 100 sacs [illegible] en enveloppe de grandeur moyenne à 36c, 5 barils lard de graisse à $1, 50 barils vieux maquereaux No 1 à 25c et 10 barils vieille mélasse à 30c.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 19 mars 1863.

Arrivé hier, 25 bœufs et 31 veaux. Vendu, 41 bœufs et 34 veaux. A vendre, 83 bœufs, 142 cochons, 209 moutons, 134 veaux et 11 vaches à lait.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net		26 cts.
" 2e " "		20
" 3e " "		15
Veaux, 1re qualité, par tête		[illegible]
" 2e qualité, par tête		[illegible]
Cochons, par 100 livres, gr.		[illegible]
Moutons suivant la qualité, par tête		[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

Pas d'expédition à la Douane hier.

ARRIVÉS HIER.

Goëlette Léonard, de la Côte.
Goëlette Bradford, de la Côte.
Goëlette Colombe, de la Côte.
Goëlette Espinosa, de la Côte.
Steamboat Southerner, May, Thibodeaux.

Pour les exportations et les importations, voir la partie anglaise.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Directeur.............LEWIS BAKER.

JEUDI SOIR, 19 MARS,

LUCRECIA BORGIA—Le spectacle se terminera par THE PET OF THE PETTICOATS vaudeville.

SOIR DE LA ST-JOSEPH. Grand Bal paré au Théâtre d'Orléans.

JEUDI SOIR, 19 MARS 1863,

Un grand bal masqué et paré

SERA donné, au Théâtre d'Orléans, rue d'Orléans, entre les rues Bourbon et Royale, JEUDI SOIR, 19 du courant. Deux magnifiques corps de musiciens ont été engagés. Le restaurant et la buvette seront pourvus de ce que le marché pourra fournir de plus délicat, et il ne sera rien négligé pour rendre ce bal un des plus beaux de la saison.—Prix d'entrée: pour les messieurs $2; pour les dames, $1. Aucun soldat ne sera admis sans un ordre des autorités. AMODEO & Co Propriétaire 18mars—2f

Grand Bal paré et masqué,

Donné par les jeunes gens français du 2me District, au profit des ouvriers cotonniers de France,

A LA LOGE LA PARFAITE UNION,

Rue Remparts, entre Dumaine et St-Philippe,

LE JEUDI 19 MARS 1863, MI-CAREME.

Nous prions ceux de nos compatriotes qui habitent la Nouvelle-Orléans, de vouloir bien nous prêter leur concours dans une œuvre de charité dont nous prenons l'initiative en faveur des ouvriers cotonniers de notre nation.

On trouvera des cartes d'entrée chez Paris, encoignure Ste-Anne et Dauphine, et aussi à l'encoignure Dumaine et Levée.

Comité:—Paul Laporte; Rotyé Dominique; Piconnet Jean; Frédéric Ney. 11 mars—

Un Grand Bal Paré

Sera donné, AU PROFIT DE L'ASILE DES ORPHELINS DU TROISIEME DISTRICT, par les jeunes gens du Troisième District, LE SOIR DE LA ST JOSEPH, JEUDI 19 MARS 1863, à la LOGE DE L'ETOILE POLAIRE, au coin des rues Histoire et Amour, Troisième district.

DIRECTEURS:—L. Nunez, J. T. Rossey, C. Roomy, A. Marks, F. Nata, A. Roomy, J. Fabregas, A. Marks, dei, D. Coconnet, D. Dunon.—COMMISSAIRES: Cas Roomy, Léon Nunez, Frank Nata, A. Marks. Prix du billet........UNE PIASTRE.

Fête de St-Joseph.

Soirée dansante.

UNE soirée dansante sera donnée le 19 courant, No 11, rue Carondelet, au premier, à l'occasion de la fête.

Directeurs.

MM. John Streans,
V. Hattier,
H. Trouchet,
Felix Bertoulin,
Leon Lisi.

Les personnes désirant des invitations pourront s'adresser à M. John Streans No 9, Rue Carondelet. Prix du billet........$1 00 9 mars—cu 19

AVIS.

LES membres du FOYER MAÇONNIQUE No 4, sont avertis que le BAL de la mi-carême est remis à samedi 21 du courant. LE COMITÉ. 18mars—4

LE PAUVRE TOM A FROID, dit Edgar au roi Lear qui grelotte; des milliers de personnes ont froid en ce moment, qui brûlent aussi pendant quelques jours accablé de lassitude, car c'est la saison des FIEVRES EN FRISSON. Nous offrons un remède sûr de se guérir radicalement: qu'ils abandonnent la quinine, toutes les préparations dont l'usage rend malade, et qu'ils aient recours de suite à l'AMER DE HOSTETTER qui prévient toutes les fièvres intermittentes, qu'on les emploie pour fortifier le cœur. [illegible] les affections nerveuses. Le contenu d'une seule bouteille convaincra le malade de cette vérité.

Agents pour la vente de l'Amer de Hostetter—J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21, E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79, G. THEURER, en dehors du marché français, J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 30, G. N. MORISON & Co, rue des Magasins, No 13, JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9, JOSEPH MAILLOT, rue Common, No 12, SOOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111, THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune. 14mars—6

AVIS.

A PARTIR de ce jour, le soussigné est le seul agent de M. CHRISTIAN HONOLD, et, conséquemment, seul autorisé à signer pour lui par procuration. Nouvelle-Orléans, le 12 mars 1863. A. MEINADIER. 13 mars—6f

Réparation de machines à coudre.

LE soussigné RÉPARERA ET METTRA EN ETAT des machines à coudre, de quelque espèce que ce soit, au No 15, rue du Camp, bureau du devant, au 1er. On le trouvera toujours à cette adresse. Grand assortiment d'AIGUILLES pour machines à coudre de Wheeler & Wilson et pour celles de Singer, d'huile pour ces machines, d'autres accessoires, de soie et de coton à coudre, à vendre par D. W. C. PECK, mécanicien. 9mars—1m

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Cours primaire $ 3.

Hautes classes, de $5 à 10.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, Rue Hôpital, No. 134, entre Dauphine et Bourgogne. 16mars—1m

LEÇONS DE CHANT ET DE PIANO.

M. L. FOURMESTRAUX, ex-professeur au collège de Jefferson, offre ses services aux familles et au public de la Nouvelle-Orléans comme professeur de chant, de solfège et de piano. S'adresser chez M. A. Duddussat, coin Royale et St Louis, ou chez M. Lemet, coiffeur, rue de Chartres, entre St Pierre et Toulouse. 4 mars—30f

CHANGEMENT DE MAGASIN DE PEAUX.

DE l'encoignure Washington et Tchoupitoulas, 4me District, au No 60, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée, 2me District. 5 mars—30f THOMAS SCHARR.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1863.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1863		$297,412 62
Savoir: prime sur les incendies	$226,596 16	
do risques maritimes	56,473 91	
do Rivières	14,342 55	
		297,412 62
Moins les primes remises	4,197 82	
Moins les prim. non terminées	46,144 00	
		50,341 82
Produit net des primes		$247,070 80
Pertes payées, savoir:		
Pertes sur les incendies	$ 32,153 06	
De sur la marine	75,860 62	
Do sur les rivières	4,009 79	
	$112,622 49	
Réassurances	21,382 60	
Dépenses, taxes, &c, moins les escomptes	27,177 77	
		161,182 23
Bénéfice net, de l'année expirée le 28 février 1863		$ 85,906 46

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Investi en hypothèques sur des biens fonciers valant le double du montant prêté	[illegible]
Investi en actions de Banque	[illegible]
" en bons de la ville	[illegible]
" en bons de l'Etat et autres	[illegible]
" en script	[illegible]
Prêts garantis par des actions	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Montant en caisse	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans

Qu'on se souvienne que le 17 mars 1863, par devant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles Briggs, président, et Jules P. Roux, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, à la Nlle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

CHARLES BRIGGS.
J. P. ROUX.

Assermenté et signé devant moi, ce 17me jour de mars 1863.

JNO. A. HITCHCOCK, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX pour cent d'intérêt sur les certificats en cours, de profit, à partir du 1er juin prochain. Ils ont déclaré de plus un dividende de scrip de vingt pour cent sur les bénéfices des primes pour l'année expirée le 28 février 1863, et qui seront inscrits dans des certificats à partir du 1er juin 1863.

CHARLES BRIGGS, président,
A. CARRIERE, vice-président.
J. P. ROUX, secrétaire.

—DIRECTEURS:—

Chas Briggs, Ant. Carrière, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente de marchandises diverses, à l'encan.

PAR PHINNEY & AMORY,
J. P. PHINNEY, encanteur.

Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'enchère publique, JEUDI, 19 mars, à 10 heures et demie, par ordre du colonel Chas. Dwight, maréchal prévôt général de la Louisiane, dans leur salle d'encan, rue Gravier, No 61—

Un assortiment de:

Cotons, étamp.	Bottes,
Indiennes,	Souliers,
Crinolines,	Chapeaux,
Couteaux,	Aiguilles,
Pipes, graines de jardinage,	Chales,
Peignes,	Cartes à jouer.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 19 mars

Vente de coton.

PAR PHINNEY & AMORY.
G. P. PHINNEY, encanteur.

Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

Faget ainé vs Jewett et ais } Cour Provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane.

EN vertu d'un ordre lancé, le 17 du courant, dans le susdit procès par la Cour Provisoire des E.-U. pour l'état de la Louisiane, nous vendrons, à l'enchère publique, LUNDI, 23 du courant, à midi et demi, à la Presse à coton de la Levée, coin No 1, au coin des rues Grands-Hommes et de la Presse—

112 balles coton.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 19mars

Vente péremptoire de tabac de la Virginie, bœuf F. M., jambons, épaules, maquereaux, étoupe, savon, amidon, &c, à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, 19 du courant, à midi, dans sa salle d'encan, rue du Camp, No 91—

50 caisses tabac,
40½ barils bœuf F. M.,
20 tierçons et barils jambons,
13 boucauts épaules,
160 barillets et ½ barils maquereaux,
60 balles étoupe,
201 caisses amidon,
280 do savon,
19 ½ et ¼ pipes eau de vie,
15 barils vieux whisky.

Egalement—Une grande variété de groceries de choix dont l'énumération serait trop longue. Conditions—comptant. 19 mars

Beaux meubles, piano, &c. à l'encan, pour cause de départ.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

Bureaux et salle d'encan, rue du Camp No. 97.

IL sera vendu à l'encan, vendredi 20 du courant à onze heures, à une résidence de la rue d'Apollon, près l'encoignure de la rue Terpsichore—

Tout le mobilier de ladite résidence comprenant en partie: beaux meubles de salon, chambre à coucher, salle à manger et corridor; belles pendules, vases glaces françaises; tapis velours Bruxelles et autres tapis; rideaux, abat-jour, faïence, verrerie et porcelaine, matelas, litteries, meubles de cuisine, &c.

—EGALEMENT—

1 beau Piano français,
Beaux candélabres
Conditions—comptant. 19 mars

Ventes spéciales pour clore des consignations.

PAR HECTOR H. McLEAN, Encanteur.

IL sera vendu, pour clore des consignations, aujourd'hui, 19 mars, à 10 heures et demie A. M., au magasin No 19, de la rue des Magasins, encoignure Commune—

200 sacs avoine, 50 tierçons, jambons passés au sucre. 50 barils pommes de terre, 25 caisses Amer H. 50 sacs sel, 10 boucauts épaules. 20 paniers Champagne sillery, 25 barriques ale d'Ecosse en bouteilles et demi bouteilles. 50 demi-jeannes vin et liqueurs, 50 caisses absinthe Suisse. 1 mars

Farine, Jambons, Mais, Son, Bacon, &c., &c.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 19 du courant, à onze heures A. M., au magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, encoignure Gravier, pour clore des consignations—Farine, maïs, son en sacs, jambons passés au sucre, épaules, bacon, saindoux, farine, biscuits, biscuits, beurre, fromage, épices, oignons, pois, riz, amidon, savon, thés, café, tabac, &c, etc. et en outre des articles convenables pour un grand commerce de groceries et de provisions. Conditions—comptant. 19 mars

Avis aux Contribuables de la Paroisse d'Orléans

CONFORMEMENT à la 8me section de l'Acte du Revenu de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 23 Janvier 1863, et l'Ordre Spécial No 4 de G. F. Shepley, Gouverneur Militaire de la Louisiane, daté du 18 février 1863, adoptant et enjoignant aux Collecteurs de Taxes d'encaisser le dit acte, et ordonnant que ces avis soient adressés aux contribuables délinquants et contenant pour toutes les Taxes d'Etat pour l'année 1861. [illegible] déterminer le [illegible] sur les tableaux de l'année 1861—[illegible] les biens [illegible] des contribuables pour les [illegible] seront vendus [illegible] seront faits par le [illegible] en cas de ventes par le Shérif.

En outre,

3—Les bureaux des Collecteurs des Taxes sont ouverts tous les jours (excepté les dimanches) pour le Premier District, chambre No 5 au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville; pour le Second District, No. rue St. Pierre; pour le Troisième District, No 6, rue de Chartres vis-à-vis l'Hôtel de Monnaie; pour le Quatrième District, à la vieille Maison de Cour, rue Rousseau, près celle Jackson, pour la collecte et le paiement de toutes les amendes et pénalités en résultant [illegible] qu'au premier jour de mai 1863 pour le paiement [illegible] des taxes [illegible] sur les comptes du verte des tableaux d'évaluation pour 1861.

W. E. CLARK, Premier District,
D. W. C. CAMPBELL, Second District,
C. B. LUSE, Troisième District,
JOHN L. DAVIS, Quatrième District. } Collecteurs.

13 mars—30f

AGENCE ET COURTAGE de propriétés foncières.

LE soussigné avise le public, qu'à partir de cette date il s'occupera de tout ce qui a rapport à l'agence et au courtage de la propriété foncière. Il donnera aussi une attention spéciale à la négociation de toutes valeurs de portefeuille.

Sa longue expérience des affaires d'agence, lui fait espérer pouvoir donner pleine satisfaction à ceux qui voudront le favoriser de leur bienveillance. F. J. DELPIT, 77, rue St Louis, bureau du fond. 16 mars—1mois.

Mme CAPRELL.

CETTE dame qui, depuis nombre d'années, étonne le public par ses révélations extraordinaires du passé, du présent et de l'avenir, est consultée journellement par beaucoup de personnes. Elle donne la description exacte du siège des maladies invisibles, les guérisons qu'elle obtient font laisser sans rivale. Mme Caprell demeure dans la rue de la Douane, No 137. 19 mars—1m.

Changement de domicile.

LE 21 de ce mois, le Dr BOARD transférera son domicile rue de la DOUANE, 137, entre Bourbon et Dauphine. Heures de consultation, de 2 à 4 heures. 16 mars

ON demande une JEUNE FILLE, pouvant l'anglais pour faire le ménage d'une petite famille et pour servir d'aide au magasin. S'adresser au No 160, à l'encoignure des rues Marais et Orléans. 17mars—3f

Poêles de cuisine! Poêles de cuisine!

DE TOUTES GRANDEURS,

A PRIX REDUITS.

Venez examiner notre STOCK avant d'aller ailleurs; c'est le plus grand et le plus complet de la ville. Chaque poêle est monté sans frais au ouvert et pleinement garanti. L'argent sera restitué si l'on n'est pas satisfait.

AUX FAMILLES.

Désirez-vous un bon poêle de cuisine, à très-bon marché, achetez un DIAMOND ROCK. Le four en grand et la cuisson est plus prompte et meilleure que dans tout autre poêle. BOSTICK & SEYMOUR, Magasin de poêles et articles pour familles, 35 rue Fulton et 35, Front Levée, entre Poydras et Gravier. 16mars—3f

Reçu tout récemment et en magasin.

100 Paquets de café de Java. sacs do Rio.
250 barils farine extra et superfine.
100 do pore mess.
100 do bœuf
100 boîtes tabac de différentes marques.
10 caisses de pruneaux, boîtes et barres.
A vendre par SCOTT, DAVIS & SHONS, rue de la Nlle Levée, coin Gravier. 13mars—3

A vendre pour cause de départ.

UNE MAISON MEUBLÉE, existant depuis trois ans, bien achalandée et avec un loyer modéré. Cette maison contient douze chambres garnies, une vaste salle à manger, une cuisine, cours et dépendances. Elle est d'une position facile et pourrait être tenue par une dame. S'adresser pour plus amples renseignements, rue Royale No 12, entre Toulouse et St Louis de midi à trois heures. 19mars—2 sem.

AVIS.

LE soussigné en se retirant des affaires, prévient les personnes qui auraient des réclamations à faire contre lui de les présenter pour qu'elles puissent être soldées, et celles qui lui doivent de venir régler leurs comptes, et ceci au délai de quinze jours. J. ANGELLOZ, rue Royale, No 127, entre Ste Anne et Dumaine. Nlle-Orléans, 24 février 1863. 27fev—1m

Bureau de l'Assistant Quartier-Maître du Département du Golfe,

Nouvelle-Orléans, 16 mars 1863.

IL ne sera permis à personne de passer sur un steamer du gouvernement sans une passe du colonel Holabird ou du colonel Chandler. J. G. CHANDLER, Lieut. Col. et A. Q. M. 17 mars—3

Bureau du Quartier Maître Assistant, Département du Golfe,

Nlle Orléans, Lne, 13 mars 1863.

LES bateaux suivants sont autorisés à transporter du fret particulier:

LAUREL HILL,
IBERVILLE,
SALLIE ROBINSON,
ALGERINE

Sous les restrictions qui seront annoncées plus tard. Il ne sera pris de fret particulier sur aucun autre bateau au service du gouvernement. J. G. CHANDLER, Lieut. Col. et A. Q. M. 17 mars—3

Bureau du Quartier-Maître Assistant—Département du Golfe,

Nlle-Orléans, 16 mars 1863.

LE capt. J. MAHLER, A. Q. M., est chargé d'embarquer le fret, public et particulier, de ce point pour toutes les stations sur le fleuve et au-dessous. Les demandes devront lui être adressées. Il a le tarif pour tous les points. Nul autre que lui n'embarquera du fret. Le bureau du capt. Mahler est au No 16, de la bâtisse du chemin de fer de Jackson, rue du Camp. J. G. CHANDLER, Lieut. Col. et A. Q. M. 17mars—3f

BOUTEILLES VIDES.

ON achètera des bouteilles vides pour Ale, Porter et Champagne, au No 23, rue Bienville. 4mars—1 m.

GROCERIES. FIRMIN MARTIN, Marchand de Groceries, 145.......Rue Vieille Levée.......145 *Entre Toulouse et Jefferson*, —NLLE-ORLEANS— 17mars—1m.

A VENDRE

GROCERIES [illegible]. A l'amiable, pour cause de départ, une grocerie [illegible] de [illegible] [illegible].

Belle Grocerie à vendre.

A VENDRE par [illegible] BELLE GROCERIE, [illegible].

Grocerie à vendre.

[illegible] UNE BELLE GROCERIE, [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

Chapellerie, linge fait et marchandises sèches.

PAR E. ROGER & Co.
JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI, 19 courant, il sera vendu à 10 heures et demie du matin, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

25 caisses chapeaux feutre et castor.
150 lots linge fait d'été.
200 lots marchandises sèches et articles de fantaisie comprenant un grand assortiment.

Conditions—à la vente. 19 mars

50 caisses brodequins Russes.

PAR E. ROGER & CO.
JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI 19 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

50 caisses brodequins Russes.

Conditions—comptant. 18mars

PAR R. SCOTT, encanteur,

AUJOURD'HUI, jeudi, 19 du courant, à 10 heures, il sera vendu, au magasin No 64 de la rue des Magasins:

20 barils graisse; 30 tierçons graisse prime,
20 sacs café Rio; 20 barils huile de graisse,
300 caisses harengs, 50 caisses vins,
30 tierçons jambons, 50 caisses savon,
20 caisses graisse en cane, 20 milliers cigares.

Egalement: Champagne, vin blanc et vin rouge, savon, amidon, pommes de terre, tabac, fèves, huile de charbon, mélasse, farine, &c.

Divers. Divers.

PAR R. B. SYKES, Encanteur.

AUJOURD'HUI à 10 heures, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 61—Beurre graisse, épaules, savon, étoupe, cigares, pommes de terre, bœuf, porc, fèves, café moulu, cidre, vin rouge, maquereaux, harengs.

—Egalement—

1 waggon Jersey neuf. 19 mars

Bœuf, porc et sel.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

AUJOURD'HUI à 10 heures, il sera vendu, pour clore une consignation, dans la rue des Magasins, No 61—

25 barils bœuf mess,
5 do porc mess,
150 sacs sel,
10½ barils bœuf pour familles.

Conditions—Comptant. 19mars

Amidon, fruits secs, pois concassés et millet

PAR R. B. SYKES, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan rue des Magasins No 61—

120 caisses amidon prime, 21 barils poires sèches,
4 barils prunes sèches, 10 barils pois concassés et millet
10 barils pommes sèches.

Condition—Comptant. 19mars

Maisons en briques neuves avec verandah, encoignure Remparts et Toulouse.

PAR R. GUTIERREZ.

SAMEDI, 21 du courant, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

DEUX BELLES MAISONS EN BRIQUES NEUVES, avec balcon à Verandas, situées au côté Sud des rues Remparts et Toulouse, présentement louées à de bons locataires.

LE TERRAIN de la maison du coin mesure vingt trois pieds quatre pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de soixante et dix-sept pieds et huit pouces sur la rue Toulouse.

LE TERRAIN de la maison adjacente mesure vingt quatre pieds de face à la rue des Remparts sur la même profondeur que celui du coin.

Termes et conditions—1o. Pour la maison de l'encoignure, l'acquéreur assumera le paiement de DEUX BILLETS à UN et DEUX ans, du 28 mars 1862, portant intérêt à six pour cent de la date à échéance de la somme de $4939 chaque et la balance comptant. 2o. Pour la maison face à la rue des Remparts l'acquéreur assumera le paiement de DEUX BILLETS à UN et DEUX ans, du 23 mars 1862, portant intérêt à six pour cent de la date à échéance, de la somme de $3944 chaque, et la balance comptant en monnaie ayant cours.

Voir aux plans exposés à la Bourse des Négociants et des Encanteurs. 19mars

AVIS JUDICIAIRES.

A. Goyot vs ses Créanciers et les Créanciers de Goyot frères.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15 266—Qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit convoquée et tenue par devant M. Joseph Curi ier, notaire public en cette ville, JEUDI 23 avril 1863, à 10 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de la dite faillite. Par ordre de la Cour, C. F. BERENS, Nlle Orléans, 18 mars 1863. Greffier. 19mars—4 et 18 avril

Mme La Blanche,

LA merveille de la Nouvelle-Orléans, la seule Clairvoyante, à qui on ait recours pour les planètes, la seule Astrologue; la Clairvoyance, l'Astrologie, sont plus que des sciences, ce sont des pouvoirs que tout le monde ne peut exercer.

Mme LABLANCHE

Est la seule clairvoyante naturelle, la seule qui lise dans les planètes, la seule astrologue du siècle.

Qui n'a pas entendu parler de cette dame extraordinaire et des preuves qu'elle donne journellement de son pouvoir? La science est souvent utile et elle a fait des prodiges de puissance au usage tel, que ceux qui la consultent restent étonnés. Elle indique aussi les remèdes qui doivent guérir les malades. Elle même ses médicaments et ne manque jamais d'éprouver des effets merveilleux. Elle vous fera horoscopes parfois par l'amour, et c'est le besoin de savoir que le bonheur conjugal, ou bien de celle de réception, No 162, rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine. Consultations en français et en anglais. Prix modérés. 18 mars—1m

Les amis individuels de la Commanderie No 1. Chev. Temp.

A une assemblée régulière de la dite commanderie, qui a eu lieu à la Loge de la Persévérance, lundi, 16 mars 1863, et conformément aux règlements de la Commanderie, les Chev. dont les noms suivent ont été dûment élus officiers de la dite Commanderie pour l'année actuelle

Chev. John Holland, Em. Com.
Fulgence Ricau, Généralissime.
A. A. Pray, Capt. Général.
Em. Emerson, Prélat.
Thos. Burdon, Gardien Sr.
F. W. Delesdernier, Jr.
De Lucas, Trésorier.
O. J. Noyes, Recorder.
F. Maillard, Porte étendard.
J. Brune, épée.
J. Pierce, Gardien. 17mars—3f

AVIS.

LA COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE dans et pour la Paroisse Plaquemines, s'ouvrira sous la présidence de l'Hon. Edwin White, le troisième lundi de courant, 16 mars. LS. LOMBARD, Greffier. 11mars—

Pommes de terre pour planter.

REÇU par le dernier arrivage, 200 barils POMMES DE TERRE, de 5 variétés différentes, et des plus convenables à la localité.

Plus:—Un grand assortiment de Graines de jardinage pour la saison, et un lot d'ustensiles de jardinage. T. BACHELIER, rue des Ursulines Nos 21 et 23 13 mars—m

On demande à louer

Une habitation à coton ou à sucre. On désire également louer ou acheter 50 mulets, et acheter une machine portative et une chaudière à vapeur, un appareil de scie pour chaudière, [illegible] Cook, ou grand moulin à égrener le maïs, ainsi qu'un fort lot de vêtements de nègres de mousquiquaires, de harnais, &c. Pour renseignements s'adresser avec détails complets de prix, &c. à S. F. SMITH, No 36 rue des Magasins. 18mars—1m

A VENDRE.

50 BONS MULETS en état de travailler. S'adresser à F. Irwin, au bureau de la compagnie des chemins de fer de la Nlle Orléans, rue Royale, No 4, tous les jours, à midi, ou au coin des rues Huitième et St Charles, tous les jours à 3 heures P. M. 16mars—3f

PARFUMERIES, PARFUMERIES

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

107 RUE ROYALE, entre Ste-Anne et Dumaine, à vendre au prix coûtant—

Grand assortiment de parfumeries, telles que:
SAVONS,
EAU DE COLOGNE,
ESSENCES,
POMMADES,
HUILES,
POUDRES, &c., &c.

Ainsi qu'une grande quantité de verreries à l'usage des parfumeurs et des pharmaciens, et 600 gallons eau de Cologne pour coiffeurs.—Le soussigné offre à ses très magasin et fabrique de parfumeries pour le vendu et en gage à montrer la fabrication à tout acquéreur qui ne serait pas au courant. Nouvelle-Orléans, 6 février 1863. J. ANGELLOZ. 6fev—2 m

Change sur France.

Constamment à vendre par J. H. EIMER & Co, 17, rue Carondelet.

CIDRE.

CINQ CENTS barils CIDRE de la meilleure qualité à vendre, aux Nos 26 et 34 RUE LAFAYETTE encoignure Commerce. 24 fev—3f

AVIS.

REMERCIANT mes nombreux amis et clients du patronage qu'ils m'ont accordé en tenant l'hôtel d'Orléans, je viens les prier de vouloir bien transférer leur faveur à M. Chs Cann, mon ancien clerk qui vient de s'établir pour son compte et à qui fera tous ses efforts pour le mériter. A. LACHENMEYER.

Maison meublée et Pension, 40, rue Toulouse,

A côté de l'ancienne Banque des Citoyens.

LE soussigné se référant à l'avis ci-dessus, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un établissement où messieurs et voyageurs trouveront des chambres confortables et une table servie à la française.

La maison a été restaurée et les meubles sont entièrement neufs. Prix réduits pour les pensionnaires au mois. CHS CANN, ancien clerk à l'Hôtel d'Orléans. 24 fev—1m

Peaux et peaux de mouton.

LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. WITTRAS & PANFIELD. No 15 rue Vieille Levée et Douane. 16 mars

MARCHANDISES SECHES, à bon marché. Chez DESSOMMES Frères,

Encoignure CANAL et CHARTRES.

Cette maison a reçu d'Europe, par la voie du Nord, un grand assortiment d'articles de saison qu'elle offre aux plus bas prix du marché, tels que:

Grenadine brodée très riche,
Barège anglais broché,
Do do brodé,
Do do uni,
Mozambiques de toutes nuances,
Do broché et brodé,
Jaconas français uni et à dessins.
Do américain des marques Pacific et Donnell.
Gingan brun et bleu,
Gingham uni et à carreaux,
Barège anglais, uni de laine, pour châles,
Grenadine noire, uni de laine,
Crêpe anglais noir,
Bombazine, alpaca, étamine,
Mousseline de laine, double largeur,
Jaconas, nainsook, mousseline unie, perçale unie et à carreaux, brillantine, popeline et grenadine,
Pointes de dentelle, cambric, chantilly et imitation,
Voilettes de do do,
Pointes de Lama,
Châles de barège anglais,
Châles de cachemire noir,
[illegible]